



Charte de l'entraîneur

Un entraîneur est responsable :

- **de la gestion de son équipe :**
 - connaître l'effectif complet ;
 - s'assurer que tous soient licenciés au 1er octobre ou ils ne pourront participer aux entraînements ;
 - l'entraîneur est responsable du comportement de ses joueurs sur le terrain, ainsi que celui des parents dans les tribunes.

- **de l'organisation des matchs :**
 - convocation pour le match au moins 3 jours avant ;
 - organisation et planification des déplacements et des réceptions de matchs ;
 - avoir 3 parents référents licenciés au club et **savoir qui sera disponible pour faire la table et la police de terrain lors des rencontres ;**
 - préparer la mise en place d'avant match (mise en place des bancs, programmation de la table de marque, préparer les TM et les deux minutes etc.) ;
 - envoyer la conclusion de match par internet si vous êtes le dernier match de la journée.

- **des infrastructures et du matériel :**
 - le matériel est en libre accès dans les placards, il est donc nécessaire de le ranger correctement après utilisation et de vérifier que rien ne manque car votre placard peut également servir à une autre équipe ;
 - responsable de l'ouverture et/ou de la fermeture de la halle (si premier ou dernier), des placards après sa séance, ainsi que l'extinction des lumières (si il n'y a pas de cour après votre créneau).